

Louis GILL

Économiste, retraité de l'UQÀM

(juin 2010)

"Sus aux retraites par capitalisation!"

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf., .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Louis Gill, économiste québécois, Professeur retraité de l'UQAM

"Sus aux retraites par capitalisation !"

Un article publié dans la revue **RELATIONS**, Montréal, no 741, juin 2010, pp. 16-17.

Louis GILL est économiste et professeur retraité du département de sciences économiques de l'UQAM où il a œuvré de 1970 à 2001. Tout au cours de cette carrière, il a eu une activité syndicale active. Il a publié plusieurs ouvrages, sur la théorie économique marxiste, l'économie internationale, l'économie du socialisme, le partenariat social et le néolibéralisme, ainsi que de nombreux essais et articles de revues et de journaux sur des questions économiques, politiques, sociales et syndicales.

[Autorisation formelle accordée par l'auteur le 15 juillet 2010 de diffuser cette conférence dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriel : gill.louis@uqam.ca

Polices de caractères utilisée : Comic Sans, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5" x 11")

Édition numérique réalisée le 18 juillet 2010 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



Louis Gill

[économiste, retraité de l'UQÀM.]

"Sus aux retraites par capitalisation !"



Un article publié dans la revue **RELATIONS**, Montréal, no 741, juin 2010, pp. 16-17.

Louis Gill

"Sus aux retraites par capitalisation !".

Un article publié dans la revue **RELATIONS**, Montréal, no 741, juin 2010, pp. 16-17.

La crise déclenchée en 2007-2008 est venue rappeler une fois de plus à quel point les régimes de retraite par capitalisation sont vulnérables aux fluctuations des cours boursiers et comment les épargnes de plusieurs années, voire de toute une vie de travail, peuvent être anéanties sinon gravement dévalorisées. Non seulement ces régimes ont-ils subi de lourdes pertes financières au cours des deux dernières années, mais ils ont été gravement frappés par les faibles taux d'intérêt de la dernière décennie et acculés en grand nombre à d'irréparables déséquilibres financiers qui ont incité entreprises et gouvernements à en réduire les avantages.

Les régimes par capitalisation, plus précisément les régimes « à prestations déterminées »¹, sont pour la plupart entrés en déficit de capitalisation ou de solvabilité. Ils ont dès lors été soumis à d'intenses pressions patronales visant à les remplacer par des régimes « à cotisations déterminées », qui reportent l'ensemble du risque sur les salariés cotisants, forcés de gérer eux-mêmes les placements sur lesquels reposeront des revenus de retraite dénués de toute garantie et de tout lien avec les cotisations annuelles, qui sont le résultat d'une négociation entre l'employeur et l'employé.

¹ Qui garantissent des prestations de retraite égales à un certain pourcentage du salaire moyen des dernières ou des meilleures années de travail (généralement de trois à cinq).

Il en découle une individualisation de la protection en vue de la retraite, déjà bien en place avec le régime des REER, et une transformation par le fait même des salariés et de la population en général en boursicoteurs. La préoccupation obsessionnelle à l'égard des marchés boursiers devient ainsi une dimension naturelle de la vie d'un nombre grandissant de personnes, qui consultent quotidiennement les cotes en bourse dans l'attente anxieuse de meilleurs rendements - inévitablement obtenus au détriment des travailleurs actifs - et qui alimentent ainsi la course spéculative qui ruine périodiquement les épargnes.

Une question cruciale s'impose à la lumière de ces constats. Souhaitte-t-on préserver ce système de retraites par capitalisation en dépit de ses graves tenants et aboutissants ? Ne serait-il pas plus opportun d'envisager un changement de cap en faveur d'un régime universel de retraites par répartition fondé sur la solidarité entre les générations ? En vertu d'un tel régime, les cotisations des travailleurs actifs financent directement les prestations des retraités sans passer par les marchés financiers. La *Pension de sécurité de la vieillesse* au Canada repose déjà sur un tel système qui est par ailleurs le fondement des retraites dans la plupart des pays européens.

Ce système était aussi la norme dans l'ensemble de l'Amérique latine jusqu'à ce que le rouleau compresseur néolibéral impose des régimes par capitalisation dans plusieurs pays. Ce fut d'abord au Chili sous la dictature de Pinochet, où une privatisation complète des retraites fut décrétée dès les années 1980, puis en Argentine où le bilan négatif de quatorze années de corruption et de pillage des régimes par leurs gestionnaires privés, au détriment des retraités, a conduit le gouvernement, avec une forte majorité des deux chambres et l'appui des syndicats, à nationaliser les régimes de retraite en 2008. Il a ainsi rétabli les caractères d'équité et de démocratie qui prévalaient auparavant sous le système des retraites par répartition.

Mais un régime de retraite nationalisé qui demeure un régime par capitalisation ne garantit pas la sécurité de la retraite car il dépend toujours des aléas des marchés. Pour illustrer, n'oublions pas que la Caisse de dépôt et placement du Québec, qui gère en particulier les

fonds des régimes de retraite gouvernementaux, ainsi que ceux du Régime des rentes et du Fonds d'amortissement des régimes de retraite, est une entité gouvernementale, mais que, investis sur les marchés financiers, ces fonds ont perdu 25 % de leur valeur en 2008, dans la débandade de 40 milliards de dollars dont la Caisse a été victime.

D'où l'occasion d'une large réflexion sur les avantages d'un régime universel de retraites par répartition fondé sur la solidarité entre les générations. Un tel débat est inexistant ici, où la seule préoccupation actuelle est le sauvetage des régimes par capitalisation sérieusement mis à l'épreuve par la crise financière. Ce débat enflamme par contre de nombreux pays, dont la France. Depuis les années 1990, de puissantes mobilisations de masse s'y sont déroulées pour faire échec aux velléités du patronat et du gouvernement de réduire de manière draconienne les avantages des régimes par répartition et de faire apparaître ainsi la fausse solution des retraites par capitalisation comme un complément obligé des retraites par répartition, avec l'intention de parvenir à les évacuer complètement. On comprend qu'il s'agit d'un enjeu de taille qui oppose des intérêts profondément différents : la sécurité à la retraite de dizaines de millions de personnes et les immenses profits qu'attendent banquiers et sociétés d'assurance d'une éventuelle prise en main de leurs épargnes.

Fin du texte